

HONORAIRES D'AGENCE

HONORAIRES TRANSACTIONS

à la charge du vendeur

De 0 à 50 000 €	Forfait de 4800 € TTC du prix de vente
De 50 000 € à 100 000 €	Forfait 6000 € TTC du prix de vente
De 100 000 € à 200 000 €	10 % TTC du prix de vente
De 200 000 € à 300 000 €	6 % TTC du prix de vente
Plus de 300 000 €	5 % TTC du prix de vente

HONORAIRES LOCATIONS ANNUELLES

Plafond selon la Loi ALUR en zone non tendue

A la charge du locataire : Honoraires TTC au taux actuel de la TVA 20 %

Pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

8 €/ m² de surface habitable

+ 3 €/ m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

A la charge du Propriétaire : Honoraires TTC au taux actuel de la TVA 20 %

Pour la négociation et l'entremise, la visite la constitution du dossier du locataire, la rédaction du bail :

8 €/ m² de surface habitable

+ 3 €/ m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion : 7 % TTC du loyer hors charges

Assurance loyers impayés et détériorations immobilières :

2,50 % TTC du loyer hors charges

HONORAIRES BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Pour tous bail commercial ou professionnel : 15 % du loyer annuel TTC partagés par moitié entre propriétaire et locataire

HONORAIRES LOCATIONS SAISONNIERES

GESTION 15 % TTC à charge propriétaire

LOCATION 15 % du loyer TTC à charge locataire